



FONDS TRANSMISSION & FRATERNITÉ

Fonds de dotation déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011
et publié au Journal officiel du 19 novembre 2011

Siège social : 19 cité Voltaire – 75011 PARIS

N° SIRET : 752 109 769 00022

contact@transmissionfraternite.org

Site internet : <http://www.transmissionfraternite.org/>

RAPPORT ANNUEL 2022

Introduction

L'association Les petits frères des Pauvres reçoit ponctuellement des libéralités dont elle refuse d'utiliser le bénéfice à son profit, pour des raisons éthiques tenant au lien qui l'unit au donateur ou testateur.

Afin de ne pas se mettre dans un rapport mercantile ou de dépendance avec la personne accompagnée, de ne pas dénaturer la relation d'amitié avec elle, ni prêter le flanc à la critique qui pourrait laisser supposer, par exemple, que l'association s'occupe des personnes âgées pour leur argent, les petits frères des Pauvres ont été amenés, conformément à leurs principes déontologiques, à refuser par le passé un certain nombre de libéralités.

Cependant, dans le respect de la mémoire et des intentions des testateurs, l'association a souhaité que ces fonds puissent être utilisés par d'autres organismes partageant ses valeurs et agissant dans le prolongement de sa propre mission.

C'est pourquoi l'association Les petits frères des Pauvres a décidé, par délibération de son conseil d'administration du 10 avril 2010 (puis du 28 mai 2011 sur les modalités), de créer un fonds de dotation indépendant destiné à recueillir les biens matériels que l'association ne souhaitait pas accepter pour elle-même.

Le Fonds Transmission et Fraternité a ainsi été déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011 et publié au Journal officiel du 19 novembre 2011.

En 2022, ce rapport marque donc la onzième année d'activité du Fonds.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
ACTIVITES 2022	3
ACTIVITÉS LIÉES À LA DISTRIBUTION DE FONDS	3
Associations ayant bénéficié d'une aide financière en 2022	6
Adresses complètes des associations ayant bénéficié d'une aide financière	8
Caractéristiques de soutiens apportés	12
UTILISATION DES RESERVES DÉDIÉES	16
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ASSOCIATIONS SOUTENUES	17
UNE IMAGE DES ASSOCIATIONS SOUTENUES	18
ASSOCIATIONS DONT LES DOSSIERS ONT ETE REFUSES	21
RESSOURCES - ADMINISTRATION GENERALE	24
COMMUNICATION	25
ORGANISATION PRATIQUE	26
GOUVERNANCE	27
ELEMENTS FINANCIERS	28
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	30
CLOTURE DE L'EXERCICE	31

ACTIVITES 2022

Cette année 2022 aura encore été perturbée en raison de la crise sanitaire due au COVID-19 et des précautions indispensables liées aux différentes dispositions :

- le Fonds Transmission et Fraternité a pu continuer ses activités, tant du point de vue du suivi des dossiers déjà en cours que de celui des nouveaux projets qui lui ont été soumis, ceci parce que son organisation était, depuis son origine, en grande partie dématérialisée : échanges par téléphone, courriels ou internet pour les membres du Conseil, dépôt des dossiers sur une plate-forme ad hoc.
- Nous n'avons pu, malheureusement, que très rarement rencontrer les responsables des associations qui sollicitaient notre aide financière comme nous nous réjouissions de le faire les années précédentes.
- Bon nombre d'entre elles ont poursuivi leurs activités et apporter de l'aide aux plus démunis, aux personnes âgées isolées en EHPAD, aux plus fragiles durement touchés par cette crise inédite.

On en trouvera la relation dans les pages suivantes.

Le Conseil d'administration du Fonds s'est réuni cinq fois en 2022 :

- 16 mars,
- 12 mai,
- 30 juin,
- 6 octobre,
- 7 décembre.

ACTIVITÉS LIÉES À LA DISTRIBUTION DE FONDS

Au cours de l'année 2022, 49 nouveaux dossiers ont été enregistrés sur notre site internet <http://www.transmissionfraternite.org/>.

Cinq dossiers de plus, arrivés tardivement en 2021, après le dernier Conseil de l'année, ont été traités en 2022.

Ce sont donc 54 dossiers (32 en 2021) que nous décomptons pour l'exercice, avec des destinées diverses.

- 4 dossiers sont arrivés après le Conseil du 7 décembre. Ils seront traités en vue du premier Conseil 2023.
- 1 de plus (TECHNOPOLE), également arrivé après le Conseil du 7 décembre, a fait l'objet d'un refus immédiat.
- 1 dossier (Habitat-Cité -2022/036) a été déposé en double, donc annulé hors CA.

44 dossiers ont été examinés par le Conseil d'administration du Fonds Transmission et Fraternité, et ont donné lieu à :

- 39 engagements pour un total de 778 700 €.
- Le Conseil a prononcé 2 refus.

Nous avons enregistré trois désistements, alors que le Conseil avait manifesté son intérêt ou son accord.

- Le dossier de « Agir ensemble pour l'inclusion et l'autonomie » (2022/025), a fait l'objet d'une annulation. En effet, après consultation des services fiscaux, l'association a décidé de retirer son dossier. Dossier non présenté au Conseil.
 - « Fêtes et Loisirs » (2021/022), dont le dossier avait été retenu par le Conseil du 16 mars 2022 pour 15 000 €, a exprimé son désistement : l'association n'a pas obtenu les subventions complémentaires espérées.
 - Leucémie Espoir 22(2022/028), dont le dossier avait été retenu par le Conseil du 10 octobre 2022 pour 1 000 €, a aussi exprimé son désistement : après le moment où l'association avait sollicité notre aide, elle a trouvé les financements pour boucler le budget de l'année 2023.
- Ces 2 derniers cas ne sont donc pas compris dans les engagements 2022.

(En 2021 : 21 dossiers soutenus pour un total de 323 145 €)

On trouvera le détail de ces projets dans les tableaux qui suivent.

Au 31/12/2022	Nombre de dossiers non vus en CA	Nombre de dossiers traités en CA
Retenus	0	39
À traiter en 2023	4	-
Refusés	4	2
Annulés/Désistements	2	3
Total	10	44

La vie d'une demande d'aide financière

Tous les dossiers ont été soumis via le site Internet dont dispose le Fonds.

Les associations doivent se présenter, exposer leur projet et les motifs de la demande d'aide financière, et fournir un ensemble de pièces administratives (déclaration au J.O., statuts, rapport et compte antérieurs, prévisionnel, etc.)

Pour tout projet introduit, il est exigé une attestation d'éligibilité au mécénat, témoignant du fait que l'association répond ainsi aux critères d'éligibilité aux dons ouvrant droits à une réduction d'impôts, au sens des articles 200-1, g 2° et 238 bis-1, g 2° du Code Général des Impôts.

Les associations demandeuses ont toutes été contactées (la plupart par téléphone, quelques-unes lors d'une rencontre ou d'une visite dans leurs locaux) pour discuter de leurs activités et projets. Cet échange se déroule entre un instructeur du Fonds, et, pour l'association, un membre du Conseil d'administration et/ou le responsable du projet. Les instructeurs du Fonds s'attachent à produire un rapport écrit.

Une fois la décision prise par le Conseil, celle-ci est formalisée par un courrier, accompagné, pour les accords, d'une convention précisant toutes les conditions particulières (montants, tranches, conditions, etc.) relatives à l'aide apportée et les engagements des deux parties. Aucun versement n'a été effectué sans que cette convention ne soit signée.

De plus, l'aide financière peut être morcelée en plusieurs tranches de versement, sur l'exercice courant ou le(s) suivant(s). Les versements sont effectués sous conditions ou production de documents complémentaires (factures, comptes, rapport d'activité, procès-verbal d'assemblée générale, etc.), ce qui permet de suivre l'évolution du projet dans le temps.

En termes de communication et d'information, chaque dossier retenu a fait l'objet d'un court article sur notre site, exposant les activités de l'association, son projet, le montant de l'aide allouée et un lien vers son propre site web si la structure en dispose. Ces informations sont accessibles à tous par l'onglet « Associations soutenues », <http://www.transmissionfraternite.org/les-associations-soutenues.html>

Enfin, nous demandons, dans un délai raisonnable après le dernier paiement (et en fonction du calendrier qui nous a été soumis pour le projet soutenu), que l'association nous adresse un compte rendu d'utilisation des fonds.

A cette fin, nous lui adressons une trame, identique pour toutes les associations soutenues, que nous personnalisons uniquement en rappelant les objectifs initiaux affichés par l'association, et que l'association doit remplir en ligne.

Les instructeurs de ces dossiers ou tout membre intéressé est informé dans notre extranet de l'arrivée de ce compte-rendu ; il peut en prendre connaissance à sa convenance, toujours dans l'extranet.

Associations ayant bénéficié d'une aide financière en 2022

Numéro projet	Association	Ville	Date du CA	Aide financière accordée
2021/023	Association Ayyem Zamen	Paris	16/03/2022	15 000
2021/025	Association Je t'Aide	Ivry sur Seine	16/03/2022	20 000
2021/028	Transmettre un Horizon à Tous	Paris	16/03/2022	30 000
2022/001	Contes rendus	Marseille	16/03/2022	20 000
2022/002	Génération et Cultures	Lille	16/03/2022	40 000
2022/003	Festival International de Films de Femmes	Créteil	16/03/2022	5 000
2022/004	Doubles Résonances	Paris	16/03/2022	15 000
2022/006	Handi'chiens	Vineuil	12/05/2022	10 000
2022/008	Action de coordination de lieu et d'Accueil aux Personnes Agées	Marseille	12/05/2022	10 000
2022/009	Oldyssey	Paris	12/05/2022	15 000
2022/010	Vie.Toit.44	Nantes	12/05/2022	15 000
2022/011	Clubhouse France	Paris	12/05/2022	20 000
2022/012	Association Départementale(s) pour la Promotion et l'Accès aux Droits des Tsiganes et Voyageurs	Drancy	12/05/2022	15 000

Associations ayant bénéficié d'une aide financière en 2022 (suite)

2022/013	Les Petites Cantines du Vieux Lyon	Lyon	12/05/2022	15 000
2022/015	Académie Escrime Vauban Lille	Lille	30/06/2022	9 600
2022/016	Benenova Paris	Paris	30/06/2022	25 000
2022/017	Toit à Moi	Rezé	30/06/2022	80 000
2022/018	Association Genèses	Verosvres	30/06/2022	30 000
2022/019	Fondation Anne de Gaulle	Millon-la-Chapelle	30/06/2022	25 000
2022/020	Alliance Maladies rares	Paris	30/06/2022	20 000
2022/021	Tournesol, Artistes à l'Hôpital	Paris	30/06/2022	30 000
2022/022	Bagage'Rue	Lyon	30/06/2022	11 500
2022/023	UP for Humanness	Paris	30/06/2022	20 000
2022/024	Les Impatients	Paris	30/06/2022	10 000
2022/026	Urgence Social Rue	Villeurbanne	30/06/2022	6 000
2022/027	Association familiale de l'Isère pour personnes handicapées	Grenoble	06/10/2022	10 000
2022/029	Le Laboratoire de Répit	La Madelaine Sous Montreuil	06/10/2022	60 000

Associations ayant bénéficié d'une aide financière en 2022 (suite)

2022/030	Ensemble2générations	Verlinghem	06/10/2022	5 000
2022/031	Les Petits Papiers	Lille-Hellemmes	06/10/2022	10 000
2022/032	Compagnie du Huitième Jour	Fontenay-sous-Bois	06/10/2022	8 000
2022/033	Fratrries	Saint-Malo	06/10/2022	20 000
2022/034	Champ libre	Paris	06/10/2022	10 000
2022/035	Habitat-Cité	Paris	07/12/2022	15 000
2022/037	Pole de Santé des Envierges	Paris	07/12/2022	5 000
2022/038	So Weiter	Le Kremlin-Bicêtre	06/10/2022	14 000
2022/039	Hellopital	Loos	07/12/2022	26 600
2022/040	CoActis Santé	Paris	07/12/2022	50 000
2022/041	Compagnie La Grande Fugue	Paris	07/12/2022	20 000
2022/043	Un Grain de Folie	Clisson	07/12/2022	13 000

Coordonnées des associations ayant bénéficié d'une aide financière en 2022

Association	Adresse	Code postal	Ville	Rappel aide accordée	Responsable email	Téléphone
Association Ayyem Zamen	7 rue de Pali Kao	75020	Paris	15 000	directioncafesocial@gmail.com	01 40 33 25 25
Association Je t'Aide	54 rue Molière	94200	Ivry sur Seine	20 000	morgane@associationjetaide.org	07 50 70 23 02
Transmettre un Horizon à Tous	23 rue Greneta	75002	Paris	30 000	felix@thot-fle.fr	07 81 42 90 09
Contes rendus	17 rue Yves Lariven	13005	Marseille	20 000	contact@contesrendus.org	07 82 47 60 80
Génération et Cultures	61 rue de la Justice	59000	Lille	40 000	anne-sophie.lapalus@generationsetcultures.fr	03 20 57 04 67
Festival International de Films de Femmes	Maison des Arts - Place Salvador Allende	94000	Créteil	5 000	delphine.bargeton@free.fr	01 49 80 38 98
Doubles Résonances	41 Boulevard de Ménilmontant	75011	Paris	15 000	contact@sergemeyer.com	06 60 67 11 21
Handi'chiens	Lieu-dit: "Les Luquelles"	41350	Vineuil	10 000	jean.perez@handichiens.org	06 49 57 90 65
Action de coordination de lieu et d'Accueil aux Personnes Agées	50 Rue Ferrari	13005	Marseille	10 000	accueil@aclap.org	04 91 48 53 33
OLDYSSEY	69 rue Marx Dormoy	75018	Paris	15 000	clement.boxebeld@gmail.com	06 65 27 68 30
Vie.Toit.44	30 rue du Lt Jean de Sesmaisons	44300	Nantes	15 000	sabbar@free.fr	06 42 47 35 21
Clubhouse France ex Cap'cités	7, rue de Lunéville	75019	Paris	20 000	sdemaussion@clubhousefrance.org	01 71 37 30 18

Adopté par le Conseil d'administration du 29 mars 2023

Association Départementale(s) pour la Promotion et l'Accès aux Droits des Tsiganes et Voyageurs	37 rue Voltaire	93700	Drancy	15 000	patrickbriens@hotmail.fr	06 14 34 47 29
Les Petites Cantines du Vieux Lyon	19 montée des Epies	69005	Lyon	15 000	emmanuelle.vignaud@lespetitescantines.org	06 67 19 13 70
Académie Escrime Vauban Lille	Place de la Nouvelle Aventure, Crypte de l'église St-Pierre St-Paul	59000	Lille	9 600	marc.escrime59@laposte.net	03 59 05 09 62
Benenova Paris	29 Boulevard Bourdon L'Ascenseur	75004	Paris	25 000	cecilia.ojeda@benenova.fr	06 38 76 68 04
Toit à Moi	50, rue de la Commune de 1871	44400	Rezé	80 000	chloe.baunardpinel@toitamoi.net	09 53 05 37 07
Association Genèses	Les Janots	71220	Verosvres	30 000	solene.colomb@geneses.org	07 62 69 15 00
Fondation Anne de Gaulle	5 route de Romainville	78 470	Milon-la-Chapelle	25 000	projetagorha@fadg.org	06 62 29 71 60
Alliance maladies rares	96 rue Didot	75014	Paris	20 000	abangoura@maladiesrares.org	01 56 53 53 47
Tournesol, Artistes à l'Hôpital	Hôpital Saint Louis, 1 avenue Claude Vellefaux	75010	Paris	30 000	contact@associationtournesol.com	01 42 40 23 26
Bagage'Rue	47 rue Capitaine Robert Cluzan	69007	Lyon	11 500	contact@bagagerue.org	06 98 23 83 78
UP for Humanness	4 place de l'Opéra	75002	Paris	20 000	blandine.robert@upforhu.org	06 67 89 24 62
Les Impatients	68 rue Lhomond	75005	Paris	10 000	sylvestre.meinzer@free.fr	06 29 35 48 41
Urgence Social Rue	185 Rue Jean Voillot, Bat Giara	69100	Villeurbanne	6 000	jln07@sfr.fr	06 10 12 00 86

Adopté par le Conseil d'administration du 29 mars 2023

Association familiale de l'Isère pour personnes handicapées	3 avenue Marie REYNOARD CS70003	38100	Grenoble	10 000	daniel.payernebaron@afiph.org	04 76 46 39 66
Le Laboratoire de Répit	6 route de Montreuil	62170	La Madelaine Sous Montreuil	60 000	coordination@parents-aidants.fr	06 98 07 58 19
Ensemble2générations	1 rue St Chrysole	59237	Verlinghem	5 000	d.petit@ensemble2generations.fr	07 49 86 52 29
Les Petits Papiers	7 rue Roger Salengro	59260	Lille- Hellemmes	10 000	association.lespetitspapiers@gmail.com	06 72 60 04 66
Compagnie du Huitième Jour	193 bis, rue des Moulins	94120	Fontenay- sous-bois	8 000	rop@compagnieduhuitiemejour.fr	06 82 10 97 91
Fratries	75 Av Du 47e Régiment D Infanterie	35400	Saint Malo	20 000	aurelien@fratries.com	06 64 77 76 39
Champ libre	23 rue du docteur Potain à la Fabrik Coopérative, RDC entre bâtiment B et C	75019	Paris	10 000	roxane@champlibre.info	06 95 28 04 19
Habitat-Cité	62 rue Vergniaud	75013	Paris	15 000	marie.pascal@habitat-cite.org	01 45 88 71 75
Pole de Santé des Envierges	391 rue des Pyrénées	75020	Paris	5 000	francoisleraymond@gmail.com	06 58 43 68 08
SO WEITER	21 rue du professeur Bergonié	94270	Le Kremlin Bicêtre	14 000	prod.soweiter@gmail.com	06 60 69 73 74
Hellopital	20 rue Henri Barbusse	59120	Loos	26 600	forromonika84@yahoo.fr	03 62 21 04 25
CoActis Santé	85, boulevard Port-Royal	75013	Paris	50 000	claire.convert@coactis-sante.fr	06 80 92 71 07
Compagnie La Grande Fugue	206 quai de Jemmapes	75010	Paris	20 000	Compagnielagrandefugue@gmail.com	06 60 21 88 32
Un Grain de Folie	4 rue du Docteur Duboueix	44190	Clisson	13 000	contact@1graindefolie.fr	07 83 28 09 56

Pour ces 39 aides financières (21 en 2021), d'un montant total de 778 700 €,

La moyenne s'élève à presque 20 000 € (15 388 € en 2021),

La médiane (autant de projets au-dessus qu'en dessous de ce montant) se situe à 15 000 € (comme en 2021).

26 associations sur 39 ont reçu une aide correspondant à leur demande

5 associations ont obtenu plus que le montant initial demandé, pour des raisons diverses :

- Le Fonds a décidé de soutenir les projets sur une plus longue période (Tournesol, Laboratoire de Répit), compte tenu de leur intérêt,
- Une demande complémentaire ayant été posée auprès d'une Fondation voisine, le Fonds, en accord avec celle-ci, a pris en charge la totalité des aides modiques demandées (Bagage Rue)
- Deux aides ont été arrondies à la marge supérieure

8 autres ont obtenu moins que la somme souhaitée : il s'agissait soit d'une seconde demande, soit d'une demande trop élevée.

Pour l'ensemble de ces projets retenus en 2022, pour un montant total d'engagements de 778 700 €, les associations ont fourni au Fonds les justificatifs qui lui ont permis de verser pendant l'exercice courant la somme de 425 000 €.

Pour les projets retenus au cours des exercices précédents (voir les rapports d'activités antérieurs), le Fonds a versé pendant l'année 2022 un montant de 134 545 €, au fur et à mesure que les documents demandés arrivaient ou que les conditions étaient satisfaites.

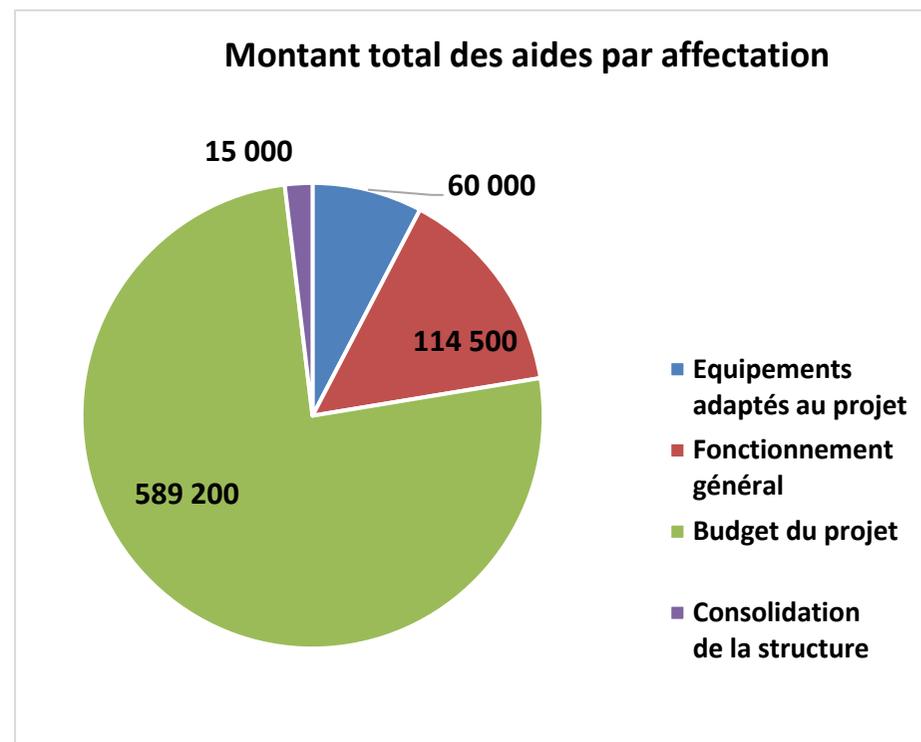
Ceci porte le total des paiements effectués en 2022 à 559 545 €.

Paiements 2022 réalisés concernant les aides décidées en 2022	425 000
Paiements 2022 réalisés concernant les aides décidées antérieurement	134 545
Total des paiements effectués en 2022	559 545

Mise à jour de cette page le 15/5/2023

CARACTERISTIQUES DES SOUTIENS APPORTES

Affectation aide financière	Montant total des aides		Nombre de projets	Moyenne
Equipements adaptés au projet	60 000	8%	4	15 000
Fonctionnement général	114 500	15%	7	16 357
Budget du projet	589 200	76%	27	21 822
Consolidation de la structure	15 000	2%	1	15 000
	778700	100%	39	19 967

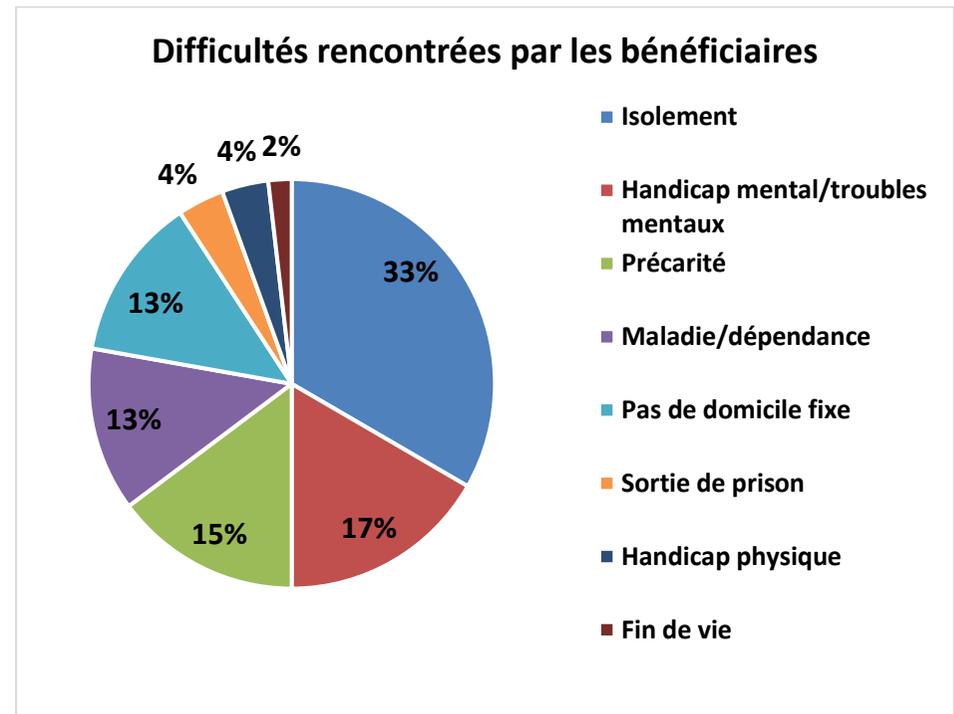


Aucun dossier cette année concernant l'amélioration ou la rénovation des locaux de l'association.

On note que les associations nous sollicitent en majorité pour des projets précis (27 en fonctionnement du projet, 4 en équipements liés au projet).

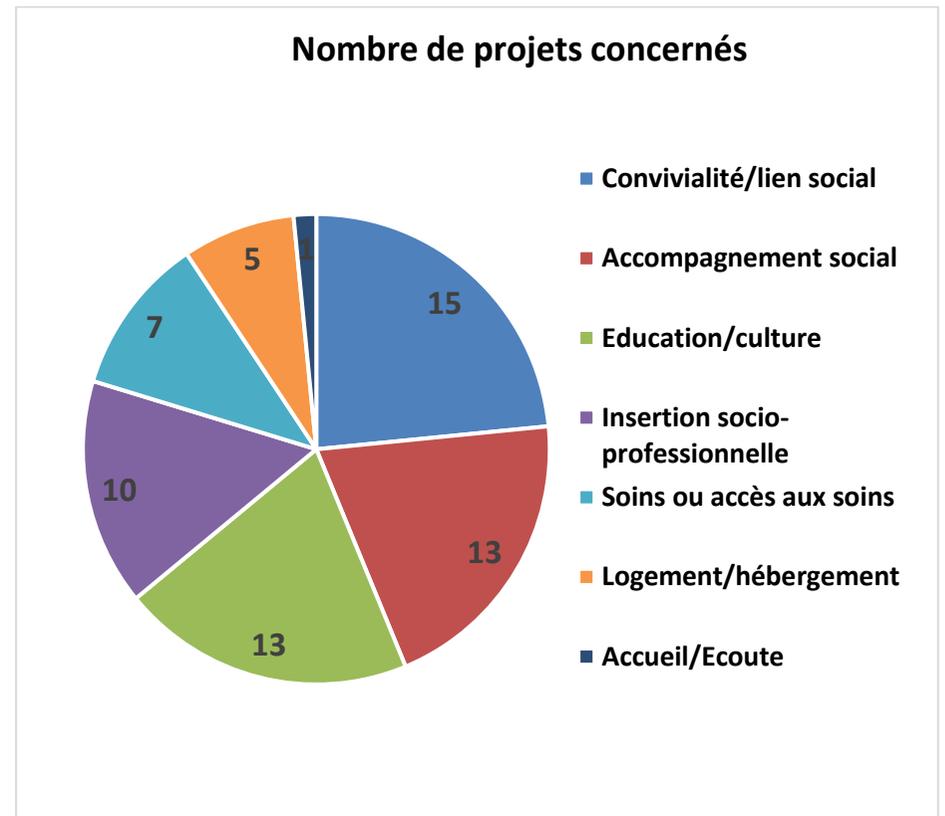
En ce qui concerne **les difficultés rencontrées par les bénéficiaires**, nous avons choisi de prendre en compte la totalité des difficultés rencontrées telles qu'elles étaient exprimées dans les dossiers. Certains projets étant donc qualifiés par plusieurs termes, le nombre indiqué est supérieur au nombre de dossiers retenus.

Difficultés rencontrées par les bénéficiaires	Nombre de citations
Isolement	18
Handicap mental/troubles mentaux	9
Précarité	8
Maladie/dépendance	7
Pas de domicile fixe	7
Sortie de prison	2
Handicap physique	2
Fin de vie	1
	(54)



De même en ce qui concerne **le type de réponses apportées par les associations aux bénéficiaires**, nous avons pris en compte la totalité des réponses apportées. Ce nombre est supérieur au nombre de dossiers retenus : il est bien rare que les associations proposent une seule réponse.

Type de réponses apportées	Nombre de projets concernés
Convivialité/lién social	15
Accompagnement social	13
Education/culture	13
Insertion socio-professionnelle	10
Soins ou accès aux soins	7
Logement/hébergement	5
Accueil/Ecoute	1
	(64)



UTILISATION DES RESERVES DÉDIÉES

Certains des dons qui nous sont consentis sont assortis d'une charge, nous imposant d'affecter les fonds remis à telle région ou à telle zone géographique.

D'année en année, nous avons ainsi reçu des fonds concernant les régions ou zones suivantes :

- Le Chesnay et sa région (Yvelines)
- Hauts de France
- Région Ouest
- Rennes (Secteur de)
- Saint Germain en Laye
- Strasbourg et région Est
- Tours et sa région
- Saint-Brieuc et Côtes d'Armor

A noter que certains fonds dédiés ont été épuisés lors des exercices précédents.

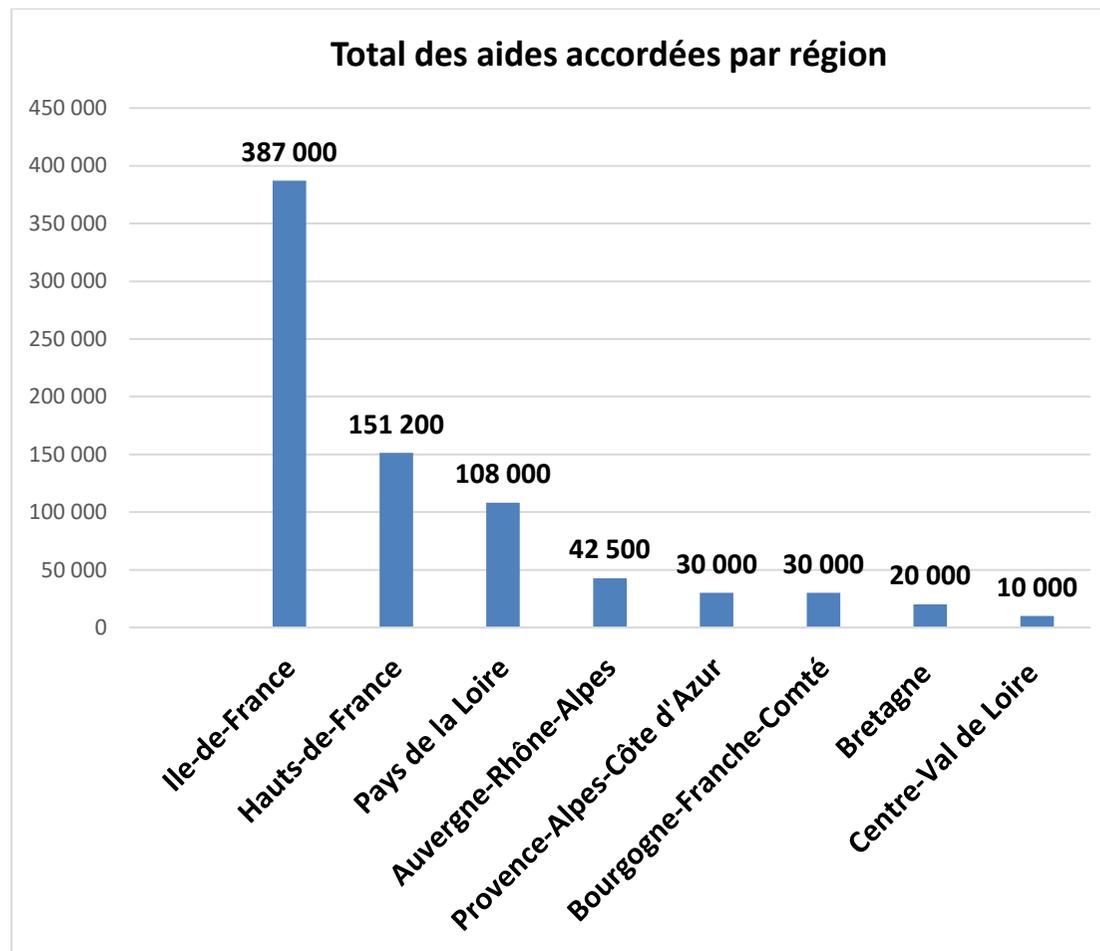
L'année 2022 aura permis d'épuiser l'ensemble des réserves dédiées, à l'exception de la ligne Saint-Brieuc et Côtes d'Armor

2022	Régions avec réserves dédiées	Régions sans réserves dédiées	Total
Nombre d'associations soutenues	5	34	39
Total engagé	155 000	623 700	778 700

Réserve dédiée	Montant accordé	Nombre d'associations concernées
Lieu où se déroule le projet		
Rennes et son secteur	20 000	1
St Germain en l'Haye	25 000	1
Tours et sa région	10 000	1
Strasbourg et région Est	100 000	2
Sous total réserves dédiées	155 000	5
Autres régions sans réserves dédiées	623 700	34
Ensemble	778 700	39

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ASSOCIATIONS

Origine géographique de l'association	Total des aides accordées	Nbre engts
Ile-de-France	387 000	21
Hauts-de-France	151 200	6
Pays de la Loire	108 000	3
Auvergne-Rhône-Alpes	42 500	4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	30 000	2
Bourgogne-Franche-Comté	30 000	1
Bretagne	20 000	1
Centre-Val de Loire	10 000	1
Corse	-	-
Grand-Est	-	-
Normandie	-	-
Nouvelle-Aquitaine	-	-
Occitanie	-	-
Ensemble	778 700	39



En montants comme en nombre d'aides financières accordées, l'Ile-de-France est, comme l'année dernière, la région la plus représentée.

UNE IMAGE DES ASSOCIATIONS SOUTENUES

On gardera à l'esprit que nous ne disposons que d'un petit panel. Les % et les graphiques sont donc à utiliser avec prudence.

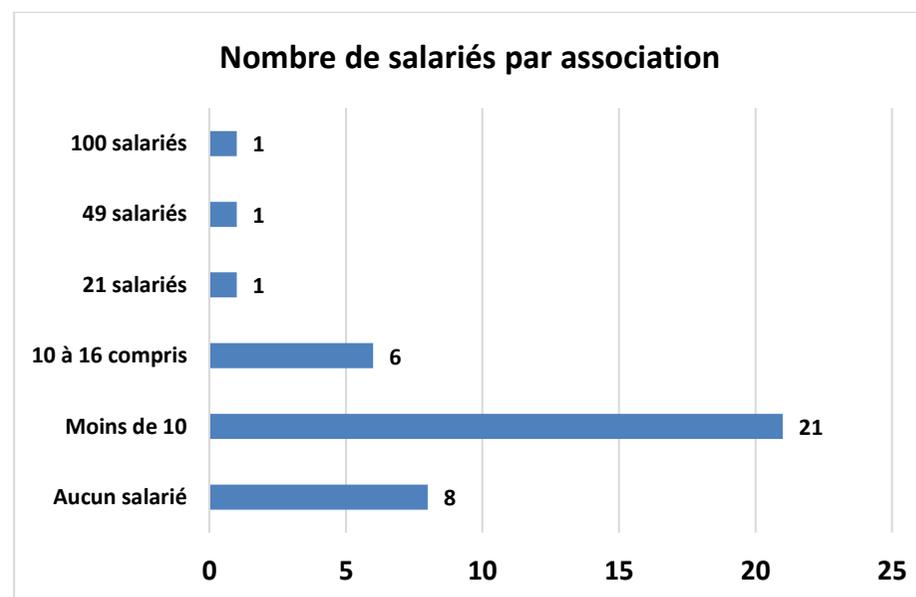
Les 39 associations soutenues sont, en majorité, des associations de taille modeste :

En ce qui concerne les salariés :

- 8 associations n'ont pas de salarié (environ 1/5 d'entre elles)
- 21 associations (54 % d'entre elles) ont moins de 10 salariés
- 6 associations (15 %) ont de 10 à 16 salariés
- 3 associations ont respectivement 21, 49 et 100 salariés
- 1 seule, association familiale à l'échelon départemental, en affiche 2300.

Au total, et si l'on excepte la très grosse association (2300 salariés) les 38 autres associations soutenues ont déclaré avoir 316 salariés soit en moyenne 11.2 (217 en 2021 pour 21 associations, soit en moyenne 10.3)

Sur ce panel de 39 associations, 29 d'entre elles ont de 0 à 9 salariés, ce qui confirme bien la modestie de leur taille.

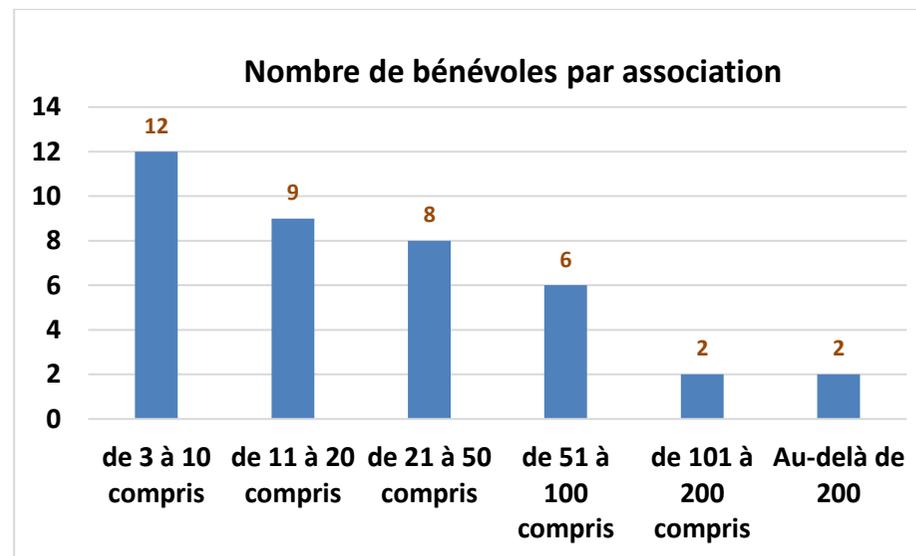


Toutes les associations du panel ont recours à l'appui de bénévoles.

- 12 associations nous indiquent avoir de 3 à 10 bénévoles,
- 9 de 11 à 20,
- 8 de 21 à 50,
- 6 de 51 à 100
- 2 affichent 142 et 170 bénévoles,
- 2 enfin nous indiquent respectivement 1500 et 14000 bénévoles

Un peu plus que la majorité (54%) affichent 20 bénévoles ou moins.

Au total, les associations soutenues ont déclaré avoir recours à 16 790 bénévoles. Si l'on excepte les deux dernières, 1290.



La recherche de dons auprès des particuliers n'est pas une pratique répandue parmi les associations soutenues

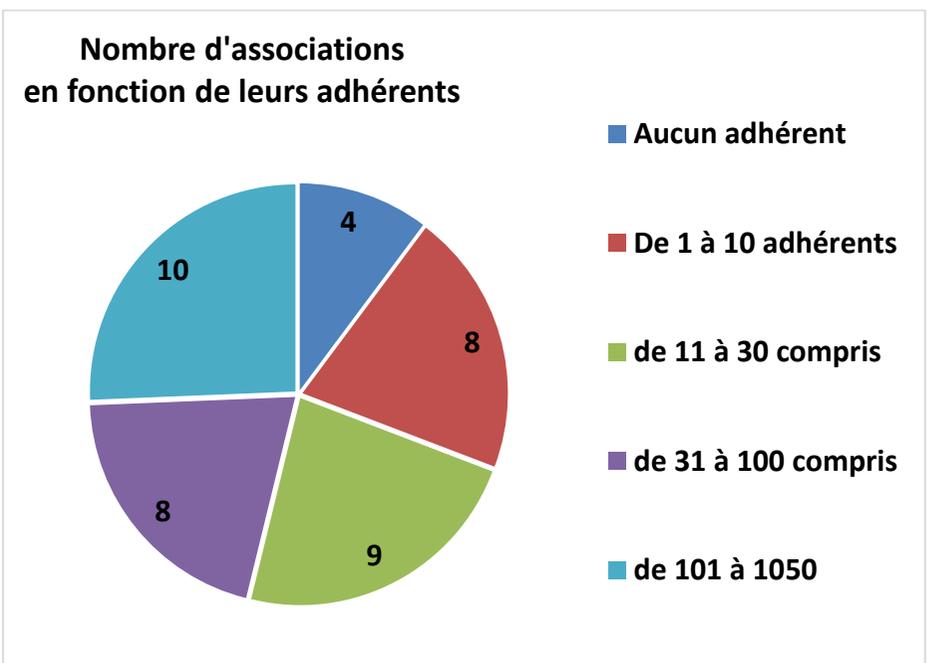
Si les **associations** soutenues ont toutes recours à la recherche de fonds auprès des pouvoirs publics ou auprès de mécènes privés (fondations, fonds de dotation, fondations d'entreprise, etc.), la recherche auprès des particuliers n'est pas une pratique répandue : de nombreuses associations n'ont que des donateurs occasionnels.

- 9 associations seulement déclarent n'avoir aucun donateur,
- 12 ont de 1 à 10 donateurs,
- 10 ont entre 11 et 50 donateurs
- On compte 8 associations, sur notre panel de 39, qui ont au-delà de 50 donateurs.

Vie associative et adhésions

Toutes les associations soutenues produisent un rapport d'activité annuel, même quand il est succinct.

4 associations nous ont déclaré n'avoir aucun adhérent
25 en ont moins de 100,
10 au-delà de 100



La plupart des associations retenues ont été créées dans les années 2000 et suivantes (29 sur les 39 de notre panel)

Année	Nbre de créations
1945	1
Années 60	2
Années 70	0
Années 80	4
Années 90	3
Années 2000	6
Années 2010	20
Années 2020 à aujourd'hui	3
	39

Associations dont les dossiers ont été refusés en 2022 en Conseil

Numéro projet	Association	Ville	Date du Conseil	Raison du refus
2021/026	Village Saint Joseph	Plounévez-Quintin	16/03/2022	Renouveler les véhicules : le Conseil a estimé que ce projet ne relevait pas de ses priorités actuelles.
2022/005	EAPN (UNIOPSS)	Paris	12/05/2022	Séminaire d'une journée, le 1er juin 2022, sur les précarités énergétique et alimentaire. Le Conseil a estimé que ce projet ne relevait pas de ses priorités actuelles ; de plus les documents complémentaires (dont la confirmation de l'éligibilité au régime du mécénat) demandés sont restés sans réponse.

Associations dont les dossiers ont été refusés en 2022 avant instruction et présentation au Conseil

Numéro projet	Association	Ville	Raisons du refus
2022/053	Technopole Alpes Sante A Domicile Et Autonomie (Tasda)	Grenoble	La structure indiquait ne pas être d'intérêt général au sens fiscal du terme et ne pouvoir nous adresser l'attestation souhaitée.
2022/045	La Compagnie du Labyrinthe	Rosny-sous-Bois	Dossier présenté pour avis avant instruction au Conseil du 7/12. Celui-ci a estimé le projet non recevable, compte-tenu de la trop grande proximité avec les petits frères des Pauvres. En raison des principes ayant présidé à la création du Fonds et de la nature des ressources, le FTF a pour règle de ne soutenir que des projets étrangers aux petits Frères des Pauvres.
2022/042	Associations de clowns hospitaliers	Villeneuve d'Ascq	Dossier présenté par une fédération pour avis avant instruction au Conseil du 7/12. Celui-ci a estimé le projet non recevable, les fonds de dotation devant absolument s'assurer de l'intérêt général, au sens fiscal du terme, des associations qu'ils pensent soutenir. Ceci signifie une étude détaillée pour chaque dossier présenté et exclut les présentations groupées de plusieurs associations distinctes.
2022/014	Tissage	Lyon	Nous avons été informés par la Fondation des petits frères des Pauvres que celle-ci était en train d'étudier une demande de Tissage. Compte tenu des nombreux liens avec les petits Frères, il a été décidé de laisser la Fondation traiter la demande.

RESSOURCES

Au cours de l'année 2022, le Fonds Transmission et Fraternité a reçu 453 382.84 €
(860 013.89 € en 2021)

Ces ressources provenaient de l'Association des petits frères des Pauvres, d'un solde de legs par le notaire et de cinq assurances vie.

Beylard AssVie	111 889,10
Borel	47 000,00
Renault E. Ass Vie	76 921,35
Clôture Auzanneau - Relevé notaire	270,78
Ecaillet Ass Vie	1 552,04
Faure	137 314,70
Mazaye	64 573,10
Bastian Ass Vie	4 535,40
Liscouet Ass Vie	666,67
Blaise	7 176,26
Basquin	1 483,44
	453 382,84

Parmi ces ressources, une seule précisait le souhait d'une affectation des aides financières dans une région particulière : Liscouet - Saint Briec (Côtes d'Armor) : 666.67 €

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les orientations générales

Le Conseil s'est particulièrement intéressé aux projets s'adressant aux personnes âgées, ou gravement malades, et a également retenu des projets plus divers (personnes en situation d'isolement, de précarité ou de pauvreté, projets relevant de la lutte contre l'exclusion), tels qu'on a pu les apprécier dans les tableaux et descriptifs précédents.

Il est rappelé par ailleurs que le Fonds retient exclusivement des projets qui se déroulent en France, et ne finance pas d'études fondamentales ou appliquées.

En 2023, le Fonds s'attachera tout particulièrement à affecter en priorité ses aides à des actions en faveur des personnes âgées isolées, ou en situation de précarité, ou handicapées, ou malades ou en fin de vie.

COMMUNICATION

Le site www.transmissionfraternite.org permet d'assurer la plus grande transparence sur les activités du fonds.

- Les orientations et éléments d'appréciation des projets sont détaillés dans la rubrique « Nous solliciter », et sont accompagnés de documents d'aide à la création d'un dossier ;
- Chaque association soutenue voit son projet exposé dans un court article, dans la rubrique « Associations soutenues ».

Les associations y trouvent donc toutes les informations utiles et déposent leurs demandes d'aide financière en ligne sur une plate-forme mise à leur disposition après inscription. Hormis les entretiens (en face à face ou au téléphone) avec les associations, l'essentiel des échanges se fait par courriels, reçus et traités en 2022 comme les années précédentes, par le Secrétariat général.

Ce site comporte également un extranet réservé aux administrateurs et personnes ressource, et un outil de gestion intégré, permettant de gérer le suivi des dossiers.

ORGANISATION PRATIQUE

Le bénévolat

La plus grande partie des travaux est assurée bénévolement par les membres du Conseil.

En heures de travail, non compris les déplacements

Thèmes	Secrétaire	Président	Trésorier	Autres membres du CA	Total 2022 (heures)
Administration – Secrétariat général – Suivi de la trésorerie, des placements, des comptes annuels et relations avec le Commissaire aux Comptes	85	0	28	4	117
Conseils d'administration (préparation, tenue, suivi des décisions)	58	25	20	46	149
Dossiers (examens, visites, conventions, suivi des aides financières accordées et des paiements)	50	18	26	82	176
Site (contrôles de garantie)	10	0	0	0	10
Total	203	43	74	132	452

Les autres apports

Une permanence administrative est assurée par une société extérieure (permanence sur les mails, contrôle de la bonne constitution des dossiers arrivés, etc.) en lien au moins bihebdomadaire avec la Secrétaire générale.

Compte tenu du fait que nous avons adopté, dès le début de l'année 2022, une politique « zéro papier » pour le classement des dossiers, il a été inutile de faire appel à de l'intérim en fin d'année, comme nous le faisons auparavant.

GOUVERNANCE

Lors du dernier Conseil de l'année, le 7 décembre, des modifications importantes ont été votées et enregistrées.

Constitution du Comité d'investissement

Le Conseil d'administration du fonds de dotation définit la politique d'investissement du fonds, dans des conditions précisées par les statuts. Ces conditions incluent des règles de dispersion par catégories de placement, et de limitation par émetteur. Les actifs éligibles aux placements du fonds de dotation sont ceux qu'énumère l'article R. 931-10-21 du code de la sécurité sociale.

Lorsque le montant de la dotation excède un million d'euros, les statuts du fonds de dotation prévoient la création, auprès du conseil d'administration, d'un comité consultatif, composé de personnalités qualifiées extérieures à ce conseil, et chargé de lui faire des propositions de politique d'investissement et d'en assurer le suivi. Ce comité peut proposer des études et des expertises.

La création de ce Comité consultatif d'investissement ayant été décidée le 12 mai 2022, sa composition a été fixée le 7 décembre. Ont été nommés :

- Francis Bercovici, directeur administratif et financier de la Fondation INFA
- Damien Duval, directeur général de la fédération Cap France

Démission

Laurence Delmotte, secrétaire du Conseil d'administration depuis l'origine du Fonds, a présenté sa démission à dater du 1/1/2023.

Elle n'assurera donc plus, à partir de cette date, la mission de secrétariat général bénévole qu'elle assumait jusqu'ici.

Nominations

Ont été nommées administratrices, à dater du 1^o janvier 2023 :

- Caroline Marchi. Elle assurera la fonction de secrétaire du Conseil, chargée de l'organisation et du suivi des décisions des dits Conseils,
- Nathalie Blum, également nommée administratrice.

L'ensemble de ces dispositions ont été votées à l'unanimité.

Enfin, conformément à l'article 11 des statuts du Fonds, Martine Roth, actuelle trésorière des petits frères des Pauvres a été désignée comme nouvelle représentante auprès du Fonds pour succéder à Philippe Le Pelley-Fonteny ((par décision du Conseil d'administration de l'Association Petits Frères des Pauvres du 19 novembre 2022).

ELÉMENTS FINANCIERS 2022

Au plan financier et comme désormais chaque année depuis le nouveau règlement comptable N 2018-06, le résultat de notre Fonds de Dotation est nul puisque la reprise en produits au compte de résultat de la dotation consommable à hauteur des charges de fonctionnement et des aides financières accordées s'effectue en fin d'année lors de la clôture des comptes annuels.

Ainsi, le montant de la dotation consommable au 31 décembre 2022 qui constitue la totalité des fonds propres s'élève à 1 476 277 €.

Il est à noter que cette année, la dotation intègre dans un sous compte le montant des aides financières reçues de l'association des Petits Frères des Pauvres affectées à des projets précis et non encore utilisées.

Quant aux engagements de versements des aides financières accordées par le Conseil d'Administration, ils sont désormais constatés en charges au compte de résultat, et le solde restant à verser à la clôture est constaté en autres dettes au passif du bilan pour un montant de 398 700 €.

Le montant des aides financières reçues en 2022 et enregistrées dans la dotation consommable s'est élevée à 453 382.84 €.

La trésorerie au 31 décembre 2022 s'élève à 1 734 574 € et se décompose comme suit :

- Placements, hors plus-value latente : 1 000 000 €
- Disponibilités et comptes sur livrets : 734 574 €

Au compte de résultat, la reprise prélevée sur la dotation consommable permettant d'équilibrer le résultat 2022 s'élève à 606 003 €, à laquelle s'ajoutent la reprise des fonds dédiés pour 250 161 € et des autres produits pour 3 268 €, soit un total de produits d'exploitation de 859 473 € contre 645 388 € en 2021.

En ce qui concerne les charges d'exploitation, les aides financières versées s'élèvent à 814 145 € contre 470 600 en 2021, et les frais de fonctionnement à 45 095 € contre 31 010 € en 2021. L'écart soit 14 085 € s'explique notamment par une augmentation des frais de secrétariat (plus 6 631 €) et le remboursement à l'association des Petits Frères des Pauvres des frais qu'ils ont engagés sur la gestion des legs reçus qu'ils ont reversés à notre fonds en aides financières pour un montant de 6 127 €.

Le montant des produits financiers constatés est de 475 € et l'impôt correspondant de 114 €.

En conclusion la situation de notre fonds de dotation au 31 décembre 2022 reste satisfaisante et permet de poursuivre notre mission qui est d'accorder des aides financières

Adopté par le Conseil d'administration du 29 mars 2023

aux associations qui en font la demande et qui entrent dans nos critères d'attribution tels que définis dans la convention entre notre fonds de dotation et l'association des Petits Frères des Pauvres.

Telle est, en résumé, l'activité du Fonds de dotation Transmission et Fraternité pour l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
FONDS TRANSMISSION ET FRATERNITE
au 01/01/2022**

	Nom	Prénom	Fonction
Administrateurs	PASCAL	Frédéric	Président
	DELMOTTE	Laurence	Secrétaire
	ALIBAY	Christian	Trésorier
	GUICHARD	Sylvie	Administratrice
	CALVO	Martine	Administratrice

Représentant Les petits frères des Pauvres	LE PELLEY FONTENY	Philippe
---	----------------------	----------

Commissariat aux Comptes	Cabinet Jégard et associés	
---------------------------------	-------------------------------	--

Nomination des membres du Comité d'Investissement le 7 décembre 2022

Comité d'investissement	BERCOVICI	Francis
Comité d'investissement	DUVAL	Damien

Elaboration et rédaction du présent rapport : Laurence Delmotte



FONDS TRANSMISSION & FRATERNITÉ

Fonds de dotation déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011
et publié au Journal officiel du 19 novembre 2011

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2023 PROCES-VERBAL D'APPROBATION DE L'EXERCICE 2022

Participaient à la réunion les administrateurs du Fonds :

- Frédéric Pascal, Président,
- Christian Alibay, Trésorier
- Caroline Marchi, Secrétaire
- Sylvie Guichard, Administratrice
- Nathalie Blum, Administratrice
- Martine Calvo, Administratrice, représentée par S. Guichard

Examen et approbation du rapport annuel d'activité 2022

Après examen, le Conseil d'administration approuve le rapport d'activités 2022. **Unanimité.**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes 2022 Approbation des comptes 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes 2022

Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes 2022 n'appelle pas de remarques particulières. Celui-ci certifie que les comptes sont conformes et sincères.

Approbation des comptes 2022

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes 2022, le Conseil d'administration approuve les comptes en l'état. **Unanimité**

Pour extrait conforme, le 29 mars 2023

Le Président, Frédéric Pascal